



## GARDE-CHASSE PARTICULIER

### DATES :

Une session de 3 jours : les samedis 12 mars, 26 mars et 30 avril (8h30 - 17h00)

**OBJECTIF :** obtenir la reconnaissance d'aptitude technique à la fonction de garde-chasse particulier

**PUBLIC :** candidats à la fonction de garde-chasse particulier sur un territoire situé en Saône et Loire

### PROGRAMME (3 journées)

Programme établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 30 août 2006 (Module 1 et Module 2). Dispensé par la FDC 71 et le Service départemental de l'OFB, avec le soutien logistique de l'Association départementale des gardes-chasse particuliers de Saône et Loire (ADGCPSL).

#### 1<sup>ère</sup> journée :

- Notions juridiques de base (Module 1)
  - les bases générales du droit pénal français et les institutions judiciaires
  - la police judiciaire et ses agents
  - la procédure pénale
  - l'infraction pénale
  - le déroulement de l'instruction des procédures judiciaires
- Droits et devoirs du garde-chasse particulier (Module 1)
  - la place du garde-chasse particulier au sein de la police judiciaire
  - les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde-chasse particulier
  - le contrôle des contrevenants dans le respect des libertés individuelles et du droit de propriété

#### 2<sup>ème</sup> journée :

- Déontologie et techniques d'intervention (Module 1)
- Police de la chasse (Module 2)

3<sup>ème</sup> journée :

- Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats (Module 2)
- Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier (Module 2)

<b>NOMBRE DE PLACES :</b> 35	<b>RESPONSABLE DE FORMATION :</b> Vincent AUGAGNEUR <i>Suppléant : Gaëtan BERGERON</i>
<b>INFOS PRATIQUES :</b> Lieu : siège de la FDC 71 (Viré) Repas de midi tiré du sac (merci de prévoir)	<b>INTERVENANTS :</b> Vincent AUGAGNEUR (FDC 71) Service départemental de l'OFB Représentants de l'ADGCPSL

A titre d'information, des séances complémentaires de formation pratique sont dispensées sur le terrain. Ces séances sont facultatives pour l'obtention de l'agrément. Si vous souhaitez vous inscrire, contactez M. Michel CERZINI de l'ADGCPSL au 06.72.21.32.89.

CONTACT : Marion DANANCHET au 03 85 27 92 71